

VADEMECUM DU POSTDOCTORANT DU LABEX SITES

**VERSION DU 3 DECEMBRE 2019, SOUMISE AU CONSEIL DE GROUPEMENT DE
L'IFRIS ET DU CONSEIL DES PARTIES DU LABEX SITES.**

SOMMAIRE

Intégration de l'IFRIS et de l'unité d'accueil.....	2
Les obligations du de la postdoctorant e dans le cadre du contrat postdoctoral l'IFRIS	3
Ecole thématique de l'IFRIS	3
Journée scientifique annuelle de l'IFRIS.....	3
Contribution à la visibilité de l'IFRIS.....	3
Principes et dispositions pour l'accompagnement de la trajectoire du de la postdoctorant e.....	4
L'accompagnement du contrat postdoctoral est suivi par :	4
L'accueil	5
Bilan de l'accueil à 6 mois	5
Bilan final du postdoctorat	5

Intégration de l'IFRIS et de l'unité d'accueil

Le ou la postdoctorant-e du LabEx SITES est lauréat-e d'une bourse du Labex SITES, après une phase de sélection du projet réalisé par le Comité de Direction sur des bases scientifiques dans le cadre d'un processus d'évaluation par des chercheur-se-s de classe internationale. Sa mission est de conduire à bien le projet de recherche qui a été sélectionné pour sa qualité, sa pertinence académique et sa finalité sociétale ainsi que pour son adéquation aux objectifs scientifiques du LabEx (<http://ifris.org/orientations-de-recherche-strategique/>).

Afin de conduire et valoriser sa recherche le/la postdoctorant-e se voit proposer par le Directeur du LabEx une affiliation à l'une des unités du LabEx Sites. La décision d'affiliation est actée par le Comité de Direction en tenant compte des souhaits du/de la candidat-e, de l'adéquation de son projet de recherche avec l'unité, des possibilités de collaborations entre unités. Cette décision est soumise à l'accord de l'unité d'accueil qui dispose de cette possibilité d'accueil

Cette affiliation pour la durée de la recherche vise à fournir un environnement scientifique et humain favorable à la conduite du projet en bénéficiant du positionnement scientifique de l'unité aux activités de laquelle le-a postdoctorant-e est tenue de prendre part. Le-a postdoctorant-e se doit également de contribuer aux activités collectives du LabEx SITES (Ecole thématique annuelle, journée des postdocs), d'assurer le rayonnement du LabEx dans la valorisation de ses travaux, et peut bénéficier pour cela des dispositifs d'animation scientifique du LabEx et du soutien de sa communauté de recherche.

Le-a postdoctorant-e dispose outre de son salaire d'un budget de fonctionnement précisé lors de la sélection. Il ou elle est affilié-e à un des laboratoires éligibles (selon la convention attributive du LabEx SITES), cela dans le cadre d'une convention de recherche qui spécifie ses responsabilités, droits et obligations, et qui cadre les relations tri-partite entre le-a postdoctorant-e, l'unité d'accueil (représenté par son-a directeur-riche) et le LabEx SITES (représenté par son directeur). Dans certains cas, en fonction des capacités de gestion des unités d'accueil, la convention de recherche induit une convention de reversement avec le gestionnaire financier de l'unité d'affiliation, sinon par défaut le-a postdoctorant-e reçoit son salaire du gestionnaire du LabEx SITES, et voit son budget de fonctionnement et ses missions administrés par l'équipe d'appui du LabEx, intégrée à l'UMR LISIS.

Le-a postdoctorant-e est automatiquement « membre-participant de l'IFRIS et du LabEx SITES ».

Les obligations du·de la postdoctorant·e dans le cadre du contrat postdoctoral I'IFRIS

Ecole thématique de l'IFRIS

L'IFRIS organise chaque année une école thématique (ET) d'une durée de 4 à 5 jours sur un thème défini par le Comité de Direction en interaction avec les postdoctorant·e·s, potentiellement sollicité·e·s pour cela.

Il est attendu des postdoctorant·e·s qu'ils contribuent à la préparation de l'ET pour organiser et animer des ateliers de formation à destination des doctorant·e·s des unités du LabEx participant à l'ET. Les postdoctorant·e·s occupent également un rôle dans la discussion des travaux des doctorant·e·s et dans l'animation de la conclusion de l'ET.

Sur la durée maximale du contrat, les postdoctorant·e·s contribuent donc à deux écoles thématiques, dont à une d'entre elles en étant particulièrement investi.e dans sa préparation.

Journée scientifique annuelle de l'IFRIS

Chaque année, une Journée scientifique des postdoctorant·e·s de l'IFRIS est organisée pour leur permettre de présenter leurs travaux et de bénéficier d'une discussion dans le cadre d'une journée ouverte à toute la communauté scientifique du LabEx et au-delà. Cette journée peut être thématique.

Sur la durée de son contrat postdoctoral, cela consiste donc à contribuer à minima à 1 journée scientifique avec une présentation de travaux et à participer à la préparation de l'autre journée.

Contribution à la visibilité de l'IFRIS

L'IFRIS dispose d'un site Web et de relais de diffusion dans les réseaux sociaux. Les postdoctorant·e·s sont invité·e·s à signaler leur production à la direction de l'IFRIS pour qu'elles soient mise en valeur.

De plus, la valorisation du travail effectué par le·a post-doc à l'IFRIS au cours de sa recherche concernera, au choix :

Soit la réalisation d'une " Note de recherche de l'IFRIS" (voir <http://ifris.org/notes/>)

soit la production d'un ouvrage de vulgarisation sur sa thématique de recherche dans le cadre de la Collection "Sciences Durables" des Editions de la Rue d'Ulm, soutenues par l'IFRIS (voir https://www.pressens.fr/collections_26_sciences-durables.html), ou bien dans le cadre d'une autre solution d'édition.

Ces propositions seront examinées par le comité de direction, et des projets alternatifs peuvent être proposés en dehors de ces 2 possibilités.

Sans obligation dans le cadre du contrat postdoctoral, les post-doctorant-e-s sont invité-e-s à solliciter des ressources que l'IFRIS/le LabEX SITES met à disposition pour la réalisation de projets collectifs, notamment pour l'organisation de séminaires ou de journées d'études.

Principes et dispositions pour l'accompagnement de la trajectoire du-de la postdoctorant-e

L'accompagnement du contrat postdoctoral est suivi par :

Le **Directeur de l'IFRIS** et le **Comité de direction de l'IFRIS**, appuyés par le **Comité Scientifique de l'IFRIS** pour régler d'éventuels litiges scientifiques.

Le-a **directeur-riche de l'unité d'accueil** et le-a **référent-e scientifique** dans cette unité, qui veille à l'intégration scientifique et humaine du-de la postdoctorant-e.

Le **collectif des postdoctorant-e-s de l'IFRIS** en activité durant son contrat de travail, au sein duquel le-a postdoctorant-e est appelé-e à contribuer pour assurer l'animation scientifique du LabEx à travers sa contribution à l'Ecole Thématique annuelle du LabEx et au séminaire annuel des postdoctorant-e-s.

Cet accompagnement se traduit par la constitution d'un document de suivi des étapes précisées ci-après. Le format est mis à disposition du ou de la postdoctorant-e qui le complète au fil de ses activités.

L'accueil

Au moment de sa prise de fonction, le-a postdoctorante a une **réunion avec le directeur de l'IFRIS** pour établir les conditions de son accueil. Cette réunion est suivie d'une réunion d'intégration dans l'unité d'accueil, incluant le-a directeur-riche de l'unité d'accueil et le-a référent-e scientifique du-de la postdoctorant-e dans cette unité dont le directeur de l'IFRIS est informé. A l'occasion de ces réunions, il est transmis au-à la postdoctorant-e les documents et informations essentielles pour son intégration et pour la conduite de sa recherche.

Dans le cas où l'unité dispose déjà de procédure d'accueil des personnels scientifiques temporaires, cette réunion d'intégration spécifique n'a pas lieu d'être.

Bilan de l'accueil à 6 mois

Dans un souci d'aider le-a postdoctorant-e à réaliser son projet scientifique et à bien construire sa trajectoire professionnelle, après 6 mois d'activités, une réunion de suivi du travail est réalisée avec le-a postdoctorant-e, le référent scientifique, un membre du comité de direction de l'IFRIS et si possible le directeur de l'unité. Il s'agit simplement de vérifier à cette occasion que les conditions de réalisation du projet sont en place et que le-a postdoctorant-e s'est bien saisi de son projet.

Bilan final du postdoctorat

Ce bilan final consiste à considérer les réalisations et acquis de la recherche postdoctorale et de recevoir l'expression du-de la postdoctorant-e sur son parcours dans le cadre d'une réunion. Il s'agit ici d'appréhender rétrospectivement le projet proposé initialement pour prendre la mesure des accomplissements et de l'expérience acquise. Ce bilan concernera également, le regard évaluatif porté par le-a postdoctorant-e sur le dispositif d'encadrement et d'animation de son postdoctorat.

La Journée scientifique des postdoctorant-e-s de l'IFRIS est un moment opportun pour réaliser ce bilan en lien avec une présentation de travaux.

Un rapport d'activités d'une dizaine de page maximum sera constitué par le-a postdoctorant-e et transmis aux participant-e-s de la réunion avant sa tenue. Il sera intégré au document de suivi du parcours postdoctoral. Il contiendra :

- un texte scientifique présentant les principaux résultats de la recherche au prisme de la problématique de recherche et des évolutions scientifiques apportées;
- un texte d'orientation scientifique pour la suite envisagée ou le cas échéant la mise en forme d'une orientation professionnelle;
- une liste des activités réalisées ou prévues pour la valorisation des travaux;
- une bibliographie des productions scientifiques, techniques, d'enseignement et de diffusions à différents publics.

Sur cette base, le Comité de Direction disposera d'éléments dans le cas où le-a postdoctorant-e voudrait disposer d'une lettre de soutien et d'une appréciation écrite du directeur de l'IFRIS pour la suite de sa carrière.